

REGLEMENT 2024

2^{eme} Derby de La Norma

1. CALENDRIER :

Le Derby de La Norma a lieu le samedi 29 mars 2025.

2. PARTICIPATION :

L'épreuve est ouverte à toutes et à tous, licenciés de la Fédération Française de Ski ou non, âgés de 18 ans minimum.

L'épreuve peut se faire au moyen de ski (stop ski obligatoire ou Leach), de snowboard (bâtons interdits), de télémark (stop ski obligatoire ou Leach) et de monoski (stop ski obligatoire ou Leach).

Tout autre engin non cité précédemment devra être soumis à l'approbation du comité de course par l'envoi d'une photo lors de l'inscription puis par la présentation de l'engin à un membre du comité de course préalablement au retrait du dossard (un membre du comité de course sera présent le samedi de 10h00 à 15h30 au départ des pistes). Tout concurrent ne maîtrisant pas suffisamment son engin pourra se voir refuser le départ ou l'accès à l'itinéraire de la course.

Le Comité d'Organisation se réserve la possibilité de refuser l'utilisation d'un engin en fonction de ses caractéristiques.

L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident matériel ou corporel pouvant survenir aux concurrents et des suites éventuelles qui pourraient en découler, en cas de dommage causé par un participant à un autre participant ou à un tiers, ainsi qu'en cas de perte ou de vol des effets personnels, « notamment » lors de leur descente jusqu'à la gare de départ des Téléphériques du Melezet.

3. ENGAGEMENTS :

Inscriptions en ligne jusqu'au 28 mars 2025, 23h59 :

10 € d'inscriptions (participation à la course + 1 repas + 1 boisson) jusqu'au 26/03/2025 23h59. Puis 20€ à partir du 27/03/2025. – **Cette inscription ne comprend pas le forfait et le carré neige.** L'inscription est à faire à l'Office de Tourisme ou au 04 79 05 99 06.

Tarifs Forfaits (à payer et récupérer aux caisses des remontées mécaniques) :

- Tarif journée : 21.25 € + 2€ de keycard (sur présentation de l'inscription)

OU

- Forfait gratuit pour la montée unique à 16h lors du Derby

ATTENTION : Il sera également possible de payer sur place le jour J à l'Office de Tourisme de La Norma dans la limite des places disponibles (100 inscrits max).

Attention : Les personnes étrangères (hors France Métropole) ne pouvant payer leur inscription par carte bancaire ou PayPal devront prendre à leur charge l'intégralité des frais bancaires inhérents aux virements internationaux.

Attention : L'inscription devra être suivie de, lors de la récupération du dossard le jour J, de :

- La signature du PPS (Parcours de Prévention Santé)
- La présentation du carré neige ou d'une autre assurance personnelle de participant

Toute inscription incomplète, tout bulletin incomplet ou non signé et non accompagné du paiement de l'engagement ne pourra être pris en compte.

Le nombre de concurrents admis à participer à l'épreuve est déterminé chaque année par le Comité d'Organisation.

4. LES DOSSARDS :

Seuls les porteurs du dossard officiel pourront participer à l'épreuve. Les dossards seront à retirer devant l'Office de Tourisme de La Norma, le samedi 29 mars 2025 de 10h à 16h.

Lors du retrait du dossard, chaque concurrent devra présenter une pièce d'identité, du carré neige ou de la licence FFS, prévu à l'article 2 du règlement (ces documents seront conservés par l'organisation), un justificatif d'achat de l'assurance carré neige.

Le concurrent devra vérifier l'exactitude des informations le concernant, âge, sexe, discipline, équipe etc...

L'organisation ne pourra être tenue responsable d'éventuelles erreurs.

Aucun transfert d'inscription ou de dossard n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière.

Les dossards devront être apparent.

5. REMONTEES MECANIQUES :

Seuls les concurrents munis de leur dossard pourront accéder au site de départ de la course.

La SOGENOR est seule responsable de l'acheminement des concurrents jusqu'au départ de la course.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité pour tout dommage causé ou subi à l'occasion ou durant le transport jusqu'au point de départ de la course.

6. DEGUISEMENTS :

Les participants pourront prendre le départ de la course.

Le meilleur déguisement se verra offrir une récompense lors de la remise des prix.

Pour participer à ce prix du meilleur déguisement, les participants devront en informer la personne présente au retrait des dossards. Les participants déguisés seront soumis à des consignes et règles spécifiques qui leur seront communiquées lors du retrait du dossard. Pour une bonne gestion du chronométrage le port du dossard doit être bien visible et le passage de l'arrivée des déguisements groupés est interdit.

7. DEPART :

Le départ sera donné de façon individuelle toutes les 10 secondes. L'ordre de départ sera établi lors du retrait des dossards. Les disciplines s'élanceront l'une après l'autre (Ski, télémark, snowboard et monoski)

Les participants non présents lors de leur départ ou se présentant sur un autre engin que celui validé lors de la remise du dossard seront disqualifiés.

L'ouverture des remontées mécaniques SOGENOR pour le départ du Derby, pour les concurrents, est fixée à 16h. (attention prévoir 30 min de montée). Tout participant est tenu de passer impérativement par le couloir d'accès à la télécabine. Les participants dérogeant à cette obligation pourront être disqualifiés.

8. PARCOURS :

Cette course se déroule sur le site de La Norma (station de la Haute Maurienne Vanoise).

Le départ est prévu au sommet du télésiège Norma 2 à 2750m d'altitude (en fonction des conditions en altitude), et l'arrivée au point le plus bas accessible en fonction des conditions d'enneigement. Entre ces 2 points, l'itinéraire est balisé sur les pistes du domaine skiable.

Des portes et des colorants baliseront le parcours. Il s'agit d'une descente sur le domaine skiable de la station.

Les participants devront obligatoirement passer par les portes prévues. **Les participants dérogeant à cette obligation pourront être disqualifiés.**

Les dangers importants, tels que barres rocheuses ou rochers situés dans l'axe des trajectoires habituelles, pourront être balisés ou signalés. Ce balisage, implanté en site de haute montagne, ne pourra être ni intégral, ni exhaustif. Cependant le non-respect de ce balisage entraînera la disqualification du concurrent.

Le choix de l'itinéraire est sous la responsabilité de chacun, les coureurs sont informés des risques d'accidents graves inhérents aux courses de haute montagne.

Aucune assistance ou aide extérieure durant la course n'est autorisée, à l'exclusion de l'assistance médicale mise en place par l'organisateur.

9. RECONNAISSANCE :

La reconnaissance du parcours est vivement conseillée. Lors de ses reconnaissances le coureur estimera sa capacité physique et technique à participer à la course et pourra ainsi adapter sa vitesse en fonction de la difficulté du parcours.

La reconnaissance est libre et sous la seule responsabilité des participants. Elle peut être effectuée, au plus tard, le jour de l'épreuve.

Nous attirons votre attention : en cas de mauvaises conditions météorologiques les remontées mécaniques peuvent fermer les jours précédant la course.

10. ETAT DU TERRAIN :

Le terrain ne fera l'objet d'aucune préparation particulière, et sera livré aux concurrents dans les conditions imposées par la météo, l'état de la neige et du domaine skiable.

Quelle qu'en soit la raison, le derby se déroulant sur le domaine skiable, les concurrents ne pourront élever aucune contestation quant à l'existence de la préparation habituelle et ses conséquences sur la skiabilité du manteau neigeux qui en résultera.

11. SÉCURITÉ :

Le port du casque homologué ski est obligatoire.

Le port d'une dorsale est vivement conseillé.

Les participants sont tenus d'avoir obligatoirement d'un système d'arrêt type stop ski ou équivalent sur leurs skis.

Les secours sont organisés et mis en place sous la responsabilité du Comité de Course. Un hélicoptère du PGHM et une équipe médicale seront prévenus de l'événement et pourront être amenés à intervenir en cas d'accident en tout point du parcours.

Des moniteurs ESF seront présents tout le long du parcours, il y a donc une visibilité continue des membres de l'organisation tout le long du parcours. Une liaison directe via des radios sera mise en place afin que les secours soient prévenus le plus efficacement possible.

Des pisteurs seront également présents sur plusieurs points stratégiques du parcours pour la gestion du tracé ainsi que des secours.

Le déroulement de l'épreuve est subordonné à la capacité de l'hélicoptère de prendre l'air à tout moment.

L'organisation insiste sur le fait qu'il appartient au coureur et ce sous son entière responsabilité de vérifier son matériel.

Lors du passage de la ligne d'arrivée, veillez à ne pas vous « coucher » dans la raquette d'arrivée. Une fois passée la ligne d'arrivée, veuillez sortir de la raquette d'arrivée.

Des postes de secours sont implantés en divers points du parcours. Ces postes sont en liaison radio et/ou téléphonique avec le PC course.

Attention particulière : en cas de chute importante ou « lourde », le/la participante concerné devra suivre les directives strictes des personnels dédiés au secours sous l'autorité du Comité sécurité course.

Un coureur faisant appel à un secouriste se soumet de fait à l'autorité de ce dernier et s'engage à accepter ses décisions. Les pisteurs secouristes et le médecin officiel sont habilités en relation avec le Comité Sécurité Course, en particulier :

- à mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve,
- à faire évacuer par tout moyen à leur convenance les participants qu'ils jugeront inapte à continuer la course.

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un point de sécurité où vous trouverez les pisteurs secouristes.

Un briefing auprès des participants aura lieu au sommet du télésiège Norma 2 avant le départ du Derby.

12. ÉTHIQUE :

Vous évoluez sur des terrains montagne et en altitude. Vous vous situez sur un domaine skiable. Nous vous demandons de respecter ces espaces naturels. Ne rien jeter au sol. Lors de vos reconnaissances nous vous demandons de respecter les autres usagers de ces mêmes espaces.

13. SANCTIONS :

Toute infraction aux règles précédemment citées ou tentative de fraude, de même que tout comportement contraire à l'esprit sportif, ou la tenue de propos incorrects envers le Comité d'Organisation, le Comité de Course ou l'un de ses membres, pourront entraîner la disqualification du ou des coureurs concernés, décidée par délibération du Comité d'Organisation, qui statuera souverainement et sans recours.

14. CHRONOMÉTRAGE :

Un système de chronométrage professionnel est mis en oeuvre.

Cependant des erreurs peuvent subvenir.

Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de problème de chronométrage.

Votre attention est tout particulièrement attirée sur le principe d'avoir à tout moment de la course et lors du passage de l'arrivée, une excellente lisibilité de votre dossard. Chaque concurrent devra impérativement montrer son dossard au passage de la ligne.

Chaque concurrent devra remettre son dossard sur le stand dédié à cet effet au village Derby. Lors de cette remise, il lui sera remis son ticket repas pour le déjeuner.

15. CLASSEMENT :

Un classement individuel, par discipline (ski, snowboard, monoski et télémark) sera effectué. Il sera établi un classement "hommes" et un classement "femmes" + déguisement + vitesse la plus élevée. Toute réclamation relative au classement devra être formulée par écrit et remise au Comité d'Organisation, dans les 30 minutes qui suivent l'affichage des résultats provisoire. Le Comité d'Organisation statuera souverainement et sans recours sur chaque réclamation.

16. RECOMPENSE :

Les 3 premiers de chaque discipline et du classement Hommes/Femmes recevront des lots de notre partenaire Dare2B et Nordica.

17. PODIUM :

Chaque participant promu s'engage à respecter les partenaires et sponsors de la 2ème édition du Derby de La Norma lors de la montée sur le podium. Seules les marques partenaires de la 2ème édition du Derby de La Norma pourront être mises en évidence lors de la remise des prix.

Des lots seront attribués aux 3 premiers participants Femme et Homme de chaque discipline + le meilleur déguisement + la vitesse la plus rapide homme et femme.

18. ASSURANCES :

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Chaque participant déclare être en possession d'une police d'assurance responsabilité civile et individuelle couvrant les dommages corporels. Pour cela, chaque participant devra présenter la preuve d'achat du Carré neige ou d'une autre assurance similaire (via une licence sportive, etc).

19. ANNULATION :

Le Comité de course ayant mandat du Comité d'organisation se réserve le droit de modifier le présent règlement d'annuler l'épreuve, notamment en cas de mauvaises conditions météorologiques ou d'instabilité du manteau neigeux. En outre, l'épreuve pourra ne pas avoir lieu ou être interrompue si les conditions météorologiques ne permettent pas le décollage et l'intervention des secours hélicoptés.

20. ARRET DE LA COURSE :

Le Comité de Course ayant mandat du Comité d'Organisation se réserve le droit d'arrêter définitivement la course en cas de force majeure.

21. REMBOURSEMENT :

Si l'épreuve ne peut avoir lieu pour l'une des raisons indiquées ci-dessus, ou en cas de force majeure, ou de demande d'annulation cause COVID 19 par les autorités compétentes, l'inscription (de 20€, auprès de l'Office de Tourisme de Haute Maurienne Vanoise) sera remboursée.

22. DROIT A L'IMAGE :

Tous les coureurs s'engagent à, selon les termes suivants :

« J'autorise expressément l'organisateur, ainsi que ses ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au derby de La Norma, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

23. PROTOCOLE SANITAIRE :

En raison de l'épidémie de COVID 19, il pourra être demandé aux participants de respecter le protocole sanitaire mis en place sur l'évènement, notamment la présentation d'attestations ou documents supplémentaires. Ce protocole sanitaire se conformera aux directives gouvernementales, recommandations préfectorales et autorités compétentes.

Le participant reconnaît au comité d'organisation la faculté de lui refuser la participation ou l'accès, total ou partiel à l'évènement pour non-respect de ce protocole. La responsabilité de l'organisateur ne pourra être engagée ni recherchée du fait de l'application de ces mesures.

24. CONTESTATIONS :

Toute contestation dirigée contre le Comité d'organisation ou relative à l'application du présent règlement, sera portée devant les juridictions françaises compétentes. Le présent règlement, de même que les engagements, sont expressément soumis au droit français, quelle que soit la nationalité des participants et le lieu de souscription des engagements. La version française du présent règlement faisant foi.